

La FNEC FP-FO a été reçue en audience le 1<sup>er</sup> décembre par Monsieur Pujol, DRH de l'AEFE.

**Décembre 2021****Sommaire**

▶ **1. La prise en charge (15€) par l'employeur de la mutuelle complémentaire**

▶ **2. Les conséquences de l'inflation et des coûts des transports pour les personnels**

▶ **3. La formation**

**page 1**

▶ **4. Éléments de rémunération non payés**

▶ **5. Service non fait personnels du Lycée français de Luanda**

▶ **6. La plate-forme Orion : quelles en sont les finalités ?**

**page 2**

▶ **7. La situation en Afrique australe**

▶ **8. Situation sanitaire à Munich**

▶ **9. Prime informatique**

▶ **10. Rapatriement des personnels en Éthiopie**

**page 3**

**1. La prise en charge (15€) par l'employeur de la mutuelle complémentaire**

**M. Pujol :** l'AEFE enverra les documents nécessaires aux personnels, et fera une communication au CT du **9 décembre**. Il n'y a pas d'urgence, la prestation employeur sera reversée rétroactivement si nécessaire.

**2. Les conséquences de l'inflation et des coûts des transports pour les personnels**

**La FNEC FP-FO :** Les collègues résidents et Personnels de droit local (PDL) ne bénéficient pas de la prise en charge d'un voyage pour un retour en France, contrairement aux personnels expatriés. Plus globalement, l'inflation pénalise les PDL, tout comme le gel du point d'indice pour les personnels détachés.

**M. Pujol :** Cela sera compensé par une revalorisation éventuelle de l'Indemnité spécifique de vie locale (ISVL).

À cette occasion, la question de la future réforme de l'avantage familial pour les résidents a été évoquée. C'est un dossier prioritaire pour l'AEFE, il y a un accord de principe, mais le dossier reste actuellement en suspens.

**La FNEC FP-FO** est en désaccord avec la suppression de l'avantage familial, qui impactera encore plus les établissements, par la mise en place de la gratuité correspondante des frais de scolarité. Cela remet en question un acquis social, et mettra en difficulté certaines familles.

**3. La formation**

**La FNEC FP-FO :** Sur le site de l'AEFE, nombre de stages n'étaient pas localisés. M. Lods, pour le secteur Europe, a dit qu'il y avait 50% d'inscrits en moins. Cela pose la question du format des formations, et des contenus des stages.

**M. Pujol :** Cette question doit être remontée à l'IPR référent des différentes zones géographiques, ou directement à l'AEFE, au bureau chargé de la formation.

## 4. Éléments de rémunération non payés : indemnités de correction des copies de baccalauréat candidats libres CNED, IMP

### Indemnités de jury d'examen

**M. Pujol :** pour les copies de baccalauréat non payées depuis septembre 2020, un problème d'incompatibilité entre le logiciel du CNED et celui de l'AEFE fait qu'il y a des problèmes de mise en paiement, mais la correction sera de toute façon rémunérée.

### Indemnité pour Missions Particulières (IMP)

**M. Pujol :** la déclaration revient aux établissements. Cette année est créé un « module IMP » par l'AEFE sur MAGE. Auparavant, il existait une grille de conversion IMP/HSE, ces HSE devant être déclarées par le chef d'établissement. Le chef d'établissement doit faire remonter les IMP en HSE. C'est de la responsabilité de l'établissement. Je vais voir avec Mme Richard comment on peut régler la situation des collègues de Luanda.

## 5. Service non fait personnels du Lycée français de Luanda

**La FNEC FP-FO** a conseillé aux collègues de faire un recours, car des retenues sur salaires ont été appliquées suite à la non-reprise en présentiel à la rentrée, du fait d'une quarantaine imposée par l'Angola, entraînant un retour effectif au lycée tardif. Des recours gracieux ont été déposés, sans réponse.

**M. Pujol :** des notes ont été envoyées par la DRH en mai et juin, pour indiquer de revenir éventuellement à temps pour faire la quatorzaine, afin de reprendre en présentiel pour la prérentrée.

**La FNEC FP-FO :** cette information n'a pas été transmise à temps. De plus, les collègues de Luanda avaient demandé que la prérentrée soit en distanciel, pour pallier cette difficulté.

**M. Pujol :** Si un établissement est ouvert, le distanciel n'est pas possible, c'est la règle que nous avons fixée.

**La FNEC FP-FO** prend acte de cette réponse, insatisfaisante. Les collègues du réseau et les personnels de Luanda ont subi avec la crise du COVID et les mesures qui l'accompagnent, une situation extrêmement difficile. C'est un peu la double voir triple peine.

## 6. La plate-forme Orion : quelles en sont les finalités ?

**M. Pujol :** Orion est un Intranet, dont la finalité est d'avoir des informations professionnelles sur un seul endroit : fluidité de l'information. Il est opérationnel, mais il faut reporter les différents documents actuellement dans différents services. Il faut demander au secrétaire général une infographie sur Orion.

**La FNEC FP-FO** a exprimé la crainte de voir ce site servir d'outil pour le télétravail et les formations.

**M. Pujol :** il faut le vivre comme un outil, il peut être précieux en cas de crise comme pour l'Éthiopie. Mais l'enseignement et les formations en distanciel n'ont pas vocation à être généralisés.

## 7. La situation en Afrique australe : des dispositions sont-elles prises pour le retour de fin d'année des collègues ?

**M. Pujol** : il faut attendre, mais les frontières françaises étant fermées aux arrivées de ces pays, les collègues devront passer les vacances sur leur lieu de travail, sauf motif impérieux.

## 8. Situation sanitaire à Munich

**Le SNFOLC, avec la FNEC FP-FO**, a alerté sur les conséquences des mesures sanitaires allemandes sur les personnels non vaccinés, qui doivent effectuer un test antigénique toutes les 24 heures, ou PCR toutes les 48h, et qui, s'ils sont cas contact, sont en quarantaine sans salaire pour cause de service non fait.

**M. Pujol** : les personnels doivent respecter le droit local. Si un pays décide qu'il faut un « pass sanitaire », soit les personnels se font vacciner, soit ils demandent leur réintégration en France, pour les détachés. Les PDL non vaccinés seront suspendus.

Globalement, le détachement à l'étranger signifie qu'on a une autorisation de travail dans le pays d'accueil, qui impose donc de se mettre en conformité avec la législation locale. Si un collègue attend une deuxième dose, et ne peut donc pas travailler, il faut traiter au cas par cas, il peut être en principe mis en ASA. L'Agence considère avoir défendu les droits des personnels, comme par exemple le droit de grève là où on n'y a pas forcément droit. S'il y a contre-indication médicale au vaccin, il faut un certificat médical, c'est la législation locale du travail qui décidera et autorisera ou non.

## 9. Prime informatique

**M. Pujol** : Elle a été validée, soit 176 euros bruts pendant 2 ans : 2021 et 2022, voir ici l'arrêté du 25/11/21 Des problèmes de compatibilité entre les logiciels du MAE et celui de l'AEFE retardent le paiement, mais ce sera réglé. Les professeurs documentalistes et les directeurs d'école, et les CPE en sont exclus, tout comme les PDL. Un courrier sera envoyé par l'AEFE pour demander aux établissements (EGD et conventionnés) que la mesure soit étendue aux PDL.

## 10. Rapatriement des personnels en Éthiopie

**M. Pujol** : Tous les personnels détachés, sauf l'équipe de direction et 4 collègues qui ont refusé, ont été rapatriés, avec prise en charge des billets et aide d'urgence. Les personnels qui le souhaitent peuvent :

- réintégrer l'Éducation nationale dans le département d'origine,
- postuler pour un autre poste dans le réseau. Dans ce cas, la réintégration sera rapide, puis candidater dans le réseau. Les collègues ne sont pas prioritaires, mais l'AEFE sera bienveillante.